



Un héros sans visage : Champlain et l'archéologie

Marcel Moussette

Numéro 54, 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1012968ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1012968ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Moussette, M. (2000). Un héros sans visage : Champlain et l'archéologie. *Les Cahiers des dix*, (54), 13–44. <https://doi.org/10.7202/1012968ar>

Résumé de l'article

Malgré de nombreux écrits et une documentation abondante sur le personnage, Samuel de Champlain demeure une figure énigmatique de notre histoire. Ainsi, aucun portrait authentique du fondateur de Québec ne nous est parvenu et l'emplacement de son tombeau a fait l'objet d'une longue saga archéologique. Si le tombeau demeure un mystère, l'archéologie a effectivement relevé des traces du passage de Champlain en Acadie, à l'île des Sainte-Croix et à Port-Royal et en Nouvelle France, autour de l'Habitation de Québec et de la ferme du Cap-Tourmente. Ses fouilles dont le potentiel documentaire est immense nous révèlent non seulement des informations sur Champlain et sur les établissements qu'il a fondés, mais aussi sur la vie quotidienne des premiers habitants du pays.

Un héros sans visage : Champlain et l'archéologie

Par MARCEL MOUSSETTE

Un personnage énigmatique

Malgré les nombreux récits qu'il nous a laissés de ses voyages et entreprises en Amérique¹, Samuel de Champlain n'en demeure pas moins un personnage énigmatique. Si l'on peut affirmer avec certitude qu'il est né à Brouage en Charente-Maritime, les historiens ne s'entendent pas sur sa date de naissance que traditionnellement les historiens ont fixée aux environs de 1567-1570² alors que des recherches plus récentes la situe vers 1580³ (Beaulieu et Ouellet 1993: 28 ; Liebel 1978). Qui plus est, même si dans son âge plus avancé Champlain s'est montré sous le jour d'un fervent catholique, il se pourrait bien qu'il ait passé son bas âge dans la religion protestante⁴. À ce propos l'historien Marcel Trudel apporte des éléments circonstanciels intéressants.

Nous ne savons pas si Champlain fut baptisé catholique ou protestant : son prénom biblique qui en Saintonge n'était guère donné que dans les familles protestantes et la ville huguenote qu'était alors Brouage rendent probable la naissance protestante de Champlain. Sa lutte contre la ligue catholique ne prouve rien, car l'opposition à la ligue était le fait de monarchistes catholiques ou protestants ; ne prouve rien non plus son choix d'une épouse protestante. S'il est né protestant, Champlain est passé très tôt au catholicisme (...)⁵.

À propos de son mariage, cette union en 1610 d'une jeune fille de douze ans avec un homme qui en aurait eu quarante-trois, s'il était né en 1567, a laissé des traces indélébiles dans l'imagination populaire et ajouté au caractère insolite du personnage.

Aussi, n'est-on pas surpris qu'on ait pu voir en lui le fils d'un pauvre pêcheur devenu repris de justice qui se serait caché sous ce personnage à l'allure rangée de

-
1. H.P. BIGGAR, éditeur, *Champlain, Oeuvres/Works*, Toronto, The Champlain Society, 1922-1936, 6 vol. ; C.H. LAVERDIÈRE, éditeur, *Oeuvres de Champlain* (fac-similé de l'édition de 1870), Montréal, Éditions du Jour, 1973, 3 vol.
 2. Marcel TRUDEL, « Samuel de Champlain », *Dictionnaire biographique du Canada, volume premier*, p. 192-204, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1967 ; Joe C.W. ARMSTRONG, *Samuel de Champlain*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1988, 385 p.
 3. Alain BEAULIEU et Réal OUELLET, *Champlain, Des Sauvages*, Montréal, Éditions Typo, 1993, 282 p. ; Jean LIEBEL, « On a vieilli Champlain », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 2, 1978, p. 229-237.
 4. Alain BEAULIEU et Réal OUELLET, *op. cit.*, p. 28 ; Joe C.W. ARMSTRONG, *op. cit.*, p. 42.
 5. Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 192.

dessinateur et de géographe du roi⁶. Ou encore tout récemment qu'on ait pu le voir comme un agent du Graal, envoyé en Nouvelle-Écosse pour contrer, en fabricant de fausses cartes géographiques, les efforts de ceux qui étaient à la poursuite de la Sainte lignée encore vivante des descendants issus du mariage entre le Christ et Marie-Madeleine⁷.

Samuel de Champlain est toujours demeuré discret sur sa vie privée :

Champlain a beaucoup écrit, mais dans son œuvre abondante et si riche en détails, il n'a rien dit de sa vie privée : il s'est tu sur ses origines, sa conversion (s'il est né protestant), son mariage et son épouse⁸.

En fait aucun portrait authentique de Champlain n'est parvenu jusqu'à nous. La plus reconnue des représentations de Champlain serait la reproduction effectuée au XIX^e siècle « du portrait que Mancornet avait fait, en 1654, de Michel Particelli, escroc et voleur qui fût contrôleur des finances du roi Louis XIV »⁹. Non seulement le personnage demeure-t-il mystérieux dans sa vie privée, mais ceux qui se sont intéressés à ses entreprises et à ses exploits ne peuvent même pas se faire une idée précise de son allure physique, ce qui a poussé l'historien Marcel Trudel à terminer sa notice biographique par ce bout de phrase laconique : « il reste à retrouver le visage... »¹⁰.

Le héros sans visage ; ce titre décrit bien l'idée que l'on se fait de Champlain, tant chez les historiens que dans l'imagination populaire. En effet, son œuvre de dessinateur, géographe et explorateur est considérable. On le retrouve à l'île Ste-Croix, à Port-Royal, à Québec et jusqu'au Pays des Hurons. Ses descriptions et ses cartes des régions qu'il a explorées sont d'une grande justesse pour l'époque. Fondateur de Québec en 1608, il travaillera inlassablement à l'établissement des Français en Nouvelle-France jusqu'à sa mort, le jour de Noël 1635.

À la recherche du tombeau de Champlain

Mais malgré toutes ses réalisations qui sont consignées dans ses nombreux écrits, on dirait que le personnage s'estompe derrière son œuvre, donnant naissance aux réactions les plus diverses, allant de l'interrogation muette aux hypothèses les plus folles. Cette ambivalence autour du personnage de Champlain a été entretenue par un autre fait troublant, celui qu'avec le temps on en est même venu jusqu'à ne plus savoir où se trouvait sa dépouille mortelle. En effet le corps du fondateur de Québec aurait été déposé dans une chapelle qu'il avait fait construire, la « Chapelle de Champlain », et à propos de laquelle les documents d'époque ne font que de vagues allusions. Depuis le XIX^e siècle,

6. Florian DE LA HORBE, cité par Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 192.

7. Michel BRADLEY, *Holy Grail Across the Atlantic*, Willowdale (Ont.), Hounslow Press, 1988, 386 p.

8. Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 202.

9. Joe C.W. ARMSTRONG, *op. cit.*, p. 44.

10. Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 204.

historiens et antiquaires ont tenté de situer cette chapelle et par conséquent le « tombeau de Champlain », mais peine perdue. Le corps du fondateur de tout un peuple disparu, il n'en fallait pas plus pour créer chez les Québécois d'étranges réactions.

Dans la culture populaire, le personnage de Champlain a désormais été associé à des noms de rues, d'écoles, de ponts et d'hôtels de même qu'à des marques commerciales de produits qui vont de la bière à l'essence d'automobile (Fig. 1). On se le représente comme le fier explorateur à l'œil tourné vers l'intérieur du continent comme le montre le monument dressé près du Château Frontenac à Québec ou comme le petit personnage bedonnant, créateur de l'« Ordre du bon temps », engagé par la Ville de Québec pour animer ses fêtes du 375^e anniversaire.

Chez les élites, par contre, la réaction a été tout autre : depuis plus de cent ans, on s'est mis à la recherche de la sépulture du père de la « Nouvelle-France » avec une fébrilité et une émotivité telles que l'on se demande si le but premier de cette démarche, qui se poursuit maintenant de génération en génération, ne serait pas de réparer la négligence des ancêtres. Morris Bishop n'écrit-il pas en préface du livre de Paul Bouchart d'Orval :

On a du mal à penser que ses os (Champlain), oubliés, inconnus, restent sous quelque rue de sa belle ville, parmi les égoûts et les conduites d'eau. Les camions roulent dessus, les touristes jettent des bouteilles vides sur sa tombe. Il a vécu dans des transes perpétuelles, et dans la mort il ne trouve pas le repos.¹¹

Cependant que Sylvio Dumas termine son étude de la chapelle de Champlain en disant :

On trouvera peut-être un jour un document qui nous renseignera sur l'exhumation des restes de Samuel de Champlain et sur le lieu où ils furent transférés. D'ici là, nous pouvons raisonnablement croire que les autorités de Québec, à la fin du XVII^e siècle, ont traité avec le respect et l'honneur qu'ils méritaient les ossements de Champlain, en les plaçant dans la cathédrale. La vénérable église primatiale du Canada mérite bien d'abriter, même dans l'anonymat le plus complet, les restes du Père de la Patrie canadienne¹².

Il reste tout de même fascinant de suivre le périple que les érudits ont fait faire aux os de Champlain depuis la basse ville de Québec jusqu'à la haute ville. Le point de départ de cet itinéraire historique qui a déjà été raconté par Bouchart d'Orval, Dumas et Gauthier Larouche commence au pied de l'escalier Casse-cou¹³, à l'angle des rues Sous-

-
11. Paul BOUCHART D'ORVAL, *Le mystère du tombeau de Champlain*, Québec, Société nationale Samuel de Champlain, 1951, 126 p.
 12. Sylvio DUMAS, *La chapelle de Champlain et Notre-Dame-de-la-Recouvrance*, Cahiers d'Histoire, n° 10, Québec, Société Historique de Québec, 1958, p. 29.
 13. Paul BOUCHARD D'ORVAL, *op. cit.* ; Sylvio DUMAS, *op. cit.* ; George GAUTHIER-LAROUCHE, *Nouvelles précisions relatives au site de la chapelle de Champlain*, Québec, 1988, 21 p.

le-fort et Champlain alors que les abbés Laverdière et Casgrain, s'étant approprié une pièce d'information de Stanislas Drapeau clament bien haut que c'est à cet endroit que se situe le tombeau de Champlain. Il s'ensuit une vive polémique sur le sujet que l'on a appelé la « Querelle des antiquaires ». Finalement l'abbé Casgrain reconnaît, en 1875, qu'il a erré ; maintenant, il situerait plutôt la sépulture de Champlain à l'emplacement du bureau de Poste actuel de l'impasse du Chien d'or, à l'extrémité nord de la rue Buade. Le voyage vers la haute ville est amorcé : Stanislas Drapeau (1878) et J.M. Harper décident, d'après leur lecture des documents et la découverte de nouveaux restes osseux, que ce serait plutôt dans le vieux cimetière à mi-chemin dans la côte de la Montagne. N.-E. Dionne (1880) pense que ce serait plutôt de l'autre côté de la rue, au pied de l'escalier de la rue Buade. Dès la toute fin du XIX^e siècle, tous s'accordent à dire que le fameux tombeau est situé à la Haute ville. Ernest Myrand, en 1898, le place sur la rue du Fort. Il est suivi de Pierre-Baby Casgrain (1908) qui le situe un peu plus au nord sur la même rue. En 1951, Bouchart d'Orval détermine une nouvelle localisation tout près, dans le prolongement de la rue Buade, en face de l'actuel bureau de Poste. Il aura bien été précédé du radiastésiste et voyant C.-V. Johnson (1940) qui, utilisant la « télévision métapsychique », avait déterminé l'endroit de la sépulture dans la cour du Séminaire (Fig. 2). Quant à Sylvio Dumas (1958), il avait de bonnes raisons de croire que le tombeau de Champlain se trouvait plus à l'est de la rue du Fort, à l'intérieur du quadrilatère qu'elle forme avec les rues Sainte-Anne, du Trésor et Buade. De là à faire traverser la rue Buade aux os de Champlain pour les faire rentrer en terre consacrée, à l'église, il n'y avait qu'un pas qui a été franchi en 1977 par l'archéologue Michel Gaumond et l'historien Jacques Langlois qui en sont « venus à la conclusion que la chapelle Champlain fut érigée le long de la rue Buade et qu'elle gît encore à cet endroit, sans doute amputée par le long pan sud de la basilique [...] ». Il faut dire que ce lien entre les restes du vénéré fondateur et la basilique n'était pas une idée nouvelle. Déjà, en 1877, postulant l'ensevelissement de nombre d'illustres personnages de la colonie dans la basilique de Québec, Georges Côté avait émis l'hypothèse que Champlain y avait peut-être été enterré. Et, en 1894, l'étude érudite de Thomas O'Leary situe la chapelle de Champlain juste sous la chapelle Saint-Joseph de Québec. C'est cette étude qui poussera, en 1988, l'archéologue René Lévesque à fouiller ce secteur de la crypte de la basilique donnant lieu à des débordements qui tiennent plus de l'archéomanie que de l'archéologie, si on en croit le journaliste Louis-Guy Lemieux qui a participé à la fouille¹⁴. Cette intervention fortement médiatisée, dont le résultat a été la découverte d'une sépulture, celle d'un père jésuite, mort en 1879, s'est révélé un véritable fiasco sur le plan de la recherche¹⁵. Elle a néanmoins ravivé le débat sur la question. C'est ainsi que dès l'été 1988, George Gauthier Larouche (1988) publiait une nouvelle hypothèse, situant cette fois le tombeau de Champlain sous la rue Buade, près de l'angle qu'elle fait avec la

14. Louis-Guy LEMIEUX, « L'énigme Champlain. La petite histoire d'un grand enterrement », *Le Soleil*, samedi 16 juillet 1988, p. B-1.

15. René LÉVESQUE, *Le tombeau de Champlain. Journal d'un archéologue*, Québec, Les Entreprises V.W.L., 1992.

ruie du Fort¹⁶. Sans doute, pour mettre un point final à ce fatras d'hypothèses qui durait depuis 120 ans, la Ville de Québec choisissait en 1989 trois archéologues, Françoise Niellon, Pierre Nadon et Denis Faubert dans le but de faire le point sur la question (Fig. 3). Après avoir examiné attentivement toutes les hypothèses mises de l'avant, leur conclusion a été claire. « Après plus d'un siècle de polémique et de recherche le moins que l'on puisse dire c'est que les résultats sont peu probants malgré l'acharnement des chercheurs »¹⁷. Mais ce qui donne une grande valeur au document produit par ces consultants est qu'ils ont tenté d'expliquer leur attitude face à cette recherche du tombeau de Champlain en la replaçant dans la pratique actuelle de l'archéologie.

Si dans les années 1950 on pouvait entreprendre des projets à la recherche du fondateur de la Nouvelle-France, il est devenu difficile de concevoir un projet aujourd'hui qui aurait comme seul objectif de trouver les restes d'une personne. La commémoration d'un grand homme relève davantage de l'hagiographie que du respect du passé et de la connaissance de notre histoire. Or, en 1988, il s'est agi principalement d'un événement médiatique qui divisait les gens entre deux groupes : les curieux de l'événement (et on y trouve autant d'amateurs que de publics avertis et de professionnels d'horizons divers) et les curieux de l'histoire. La recherche de la sépulture de Champlain est-elle une contribution significative à notre connaissance des débuts de l'histoire de la ville et une contribution importante au patrimoine mondial ? La réponse est négative. Comment la recherche de la sépulture de Champlain peut-elle mieux nous renseigner sur notre passé ? La réponse est nette : aucunement. La découverte de la sépulture ne satisfait ni les nouvelles préoccupations en recherche et ni les grands objectifs culturels d'une ville¹⁸.

Donc si nous nous lançons à la recherche des traces laissées à la suite du passage de Champlain en cette terre d'Amérique, ce ne sera certainement pas en essayant de découvrir sa sépulture. Comme ses écrits, les établissements érigés sous la gouverne de Champlain ont laissé des traces importantes dans le sol. Certains d'entre eux, à l'île Sainte-Croix, Port-Royal, Québec et Cap-Tourmente, ont déjà fait l'objet d'interventions archéologiques et donné des résultats intéressants pour l'histoire de la Nouvelle-France (Fig. 4). Bien sûr, comme cela se produit dans son œuvre écrite, le personnage de Champlain va s'estomper derrière ces vestiges matériels mis au jour par les archéologues mais nous y gagnerons en compréhension du mode de vie dans ces premiers établissements de la baie de Fundy et de la vallée du Saint-Laurent. Pour respecter la

16. George GAUTHIER-LAROCHE, *op. cit.*

17. Françoise NIELLON, Pierre NADON et Denis FAUBERT, *Examen critique des recherches concernant la sépulture de Samuel de Champlain*, Québec, Service de l'Urbanisme, Ville de Québec, 1990, p. 70.

18. *Ibid.*, p. 73. Ce rapport que l'on pourrait croire assez définitif n'a pas empêché M. Lévesque de revenir à la charge, en 1998, avec une hypothèse très précise fondée sur des relevés effectués au géoradar. Cette fois, il situe l'emplacement possible du tombeau de Champlain en face du numéro 15, rue Buade. À ce propos, voir le court article de Raymond Lemieux, « Porté disparu », *Québec Science*, vol. 36, n° 10, juillet-août 1998, p. 23-24.

trame historique, nous traiterons de ces établissements en respectant l'ordre chronologique selon lequel ils ont été occupés : d'abord les habitations de l'île Sainte-Croix et Port-Royal, puis celles de Québec et la ferme de cap Tourmente.

L'établissement temporaire de Sainte-Croix

Quand, en ce début de mars 1604, Pierre du Gars de Monts quitte la France à bord de la *Bonne-Renommée*, c'est avec l'intention bien arrêtée de construire un établissement qui servira de base à ses opérations de traite des fourrures dont il a obtenu le privilège exclusif du roi Henri IV le 8 novembre 1603. Durant ce voyage, de Monts est accompagné de Champlain dont le rôle, mal défini, semble être celui de géographe de l'expédition.

Connaissant peu le pays, on décide d'en reconnaître les côtes avant d'y fixer un établissement permanent :

Pendant que de Monts attendait sous les cabanes de Port-au-Mouton, Champlain fut chargé de chercher "quelque lieu qui fust propre" pour habiter c'est à dire, comme l'indique bien tout le contexte, un pied-à-terre, une demeure temporaire, en attendant qu'on trouve un lieu définitif¹⁹.

Après avoir visité plusieurs endroits, dont Port-Royal qui sera concédé à Poutrincourt, on remarque une petite île située à quatre milles en amont de l'embouchure de la rivière Sainte-Croix, sur la frontière qui sépare aujourd'hui l'État du Maine du Nouveau-Brunswick.

Faisant l'ouest norouest trois lieux par les isles, nous entrasmes dans une rivière qui a presque demye lieue de large en son entrée, où ayant fait une lieue ou deux, nous y trouvasmes deux isles : l'une fort petite proche de la terre de l'ouest : et l'autre au milieu, qui peut avoir huict ou neuf cens pas de circuit, eslevée de tous costez de trois à quatre toises de rochers, fors un petit endroit d'une pointe de Sable et terre grasse, laquelle peut servir à faire des briques, et autres choses necessaires. Il y a un autre lieu à couvert pour mettre des vaisseaux de quatre vingt à cent tonneaux : mais il asseche de basse mer. L'isle est remplie de sapins, bouleaux, esrables et chesnes. De soy elle est en bonne situation, et n'y a qu'un costé où elle baisse d'environ 40 pas, qui est aisé à fortifier, les costes de la terre ferme en estans des deux costez esloignées de quelques neuf cens à mille pas. Il y a des vaisseaux qui ne pourroyent passer sur la rivière qu'à la mercy du canon d'icelle qui est le lieu que nous jugeâmes le meilleur : tant pour la situation, bon pays, que pour la communication que nous

19. Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France, II. Le comptoir, 1604-1627*, Montréal, Fides, 1966, p. 26.

pretendions avec les sauvages de ces costes et du dedans des terres, estans au millieu d'eux [...]»²⁰.

Dès la fin de juin, on entreprend la construction de l'établissement en commençant par le magasin où l'on conservait les vivres et marchandises. Si on se fie au plan qu'en a laissé Champlain, il s'agit d'une installation très élaborée comprenant le magasin, une forge, la cuisine avec un four, un puits et des jardins, avec des logis pour de Monts, ses assistants et le chapelain de l'expédition de même que pour les artisans et les suisses.

Quelques jours après nos vaisseaux estans arrivez, et ayant mouillé l'ancre, un chacun descendit à terre : puis sans perdre temps le sieur de Mons commença à employer les ouvriers à bastir des maisons pour nostre demeure et me permit de faire l'ordonnance de nostre logement. Aprez que le sieur de Mons eut pris la place du Magazin qui contient neuf toises de long, trois de large et douze pieds de haut, il prit le plan de son logis, qu'il fit promptement bastir par de bons ouvriers, puis après donna à chacun sa place : et aussitôt on commença à s'assembler cinq à cinq et six à six, selon que l'on desirait. Alors tous se mirent à deffricher l'isle, aller au bois, charpenter, porter de la terre et autres choses necessaires pour les bastimens²¹.

Avec une installation de cette envergure, on se trouve à peine prêt pour les premières neiges qui, cet automne-là, commencèrent à tomber dès le 6 octobre. L'île étant petite, on manque bientôt de bois de chauffage qu'il faut aller chercher à grandes dépenses d'énergie sur les rives de la Sainte-Croix. Il est de même de l'eau potable, puisqu'il n'existe pas de source sur l'île-même. L'hiver rigoureux, combiné à l'inconfort des installations et le régime en majeure partie composé de salures font que le scorbut s'installe parmi les quatre-vingt hivernants. Il en meurt près de la moitié, soit trente-cinq ou trente-six qui sont inhumés sur l'île même.

Après un hivernement aussi désastreux, il n'est plus question de rester à Sainte-Croix. Aussi de Monts entreprend-il d'explorer, au printemps de 1605, les côtes de la Nouvelle-Angleterre plus au sud afin de s'établir dans un climat un peu plus clément. Il ne trouve rien à son goût et finalement fixe son choix sur Port-Royal qu'il a concédé à Poutrincourt l'année précédente. L'île Sainte-Croix n'aura donc été qu'une demeure temporaire que l'on s'empresse de démonter en partie au profit du nouvel établissement de Port-Royal.

Pour hâter l'installation, on décide tout simplement de démonter les maisons de Ste-Croix pour les remonter à Port-Royal. "Ainsi, écrit l'Escarbot, voilà chacun embesoigné à trousseur son paquet. On demolit ce qu'on avit bâti avec mille

20. C.H. LAVERDIÈRE, op. cit., vol. I, p. 172-173.

21. *Ibid.*, vol. I, p. 175.

travaux, hors-mis le magasin qui estait une piece trop grande à transporter”. Il resta le magasin et aussi quelques autres bâtiments ; comme on laissa à Sainte-Croix ses morts : un deuxième cimetière (le premier étant celui de Cartier) allait rappeler le passage de Français²².

Sainte-Croix était bel et bien abandonné. Samuel Argall de Jamestown achèvera de détruire le magasin en 1613²³.

Depuis ce temps, le site de l’île Sainte-Croix a fait l’objet de nombreuses interventions archéologiques qui ont été rapportées par Jacob N. Gruber²⁴ et John L. Cotter²⁵ qui a en quelque sorte résumé et paraphrasé l’étude de Gruber.

Voyons d’abord celles de Robert Pagan et Thomas Wright en juillet et octobre 1796 qui avaient pour but de s’assurer que la rivière Scoodic était bel et bien la Sainte-Croix dont il était fait mention dans les écrits de Champlain afin d’y établir une frontière naturelle entre les Etats-Unis et les provinces demeurées britanniques. Pour ce, on procéda à une inspection et des fouilles systématiques qui permirent d’identifier certains vestiges (assises de pierre, charbon de bois, cuillère de métal, céramique, clou, briques etc.) qui servirent à démontrer la présence d’un établissement ancien sur l’île, probablement celui de l’île Sainte-Croix décrit par Champlain.

Les observations de Pagan et de Wright en 1796 cherchaient spécifiquement à comparer la carte de Champlain avec l’emplacement d’un site. Ils relevaient des détails méticuleux sur les vestiges de construction, la condition du sol, les indices donnés par les lieux et étudiaient les données écologiques fournies par les arbres morts ou toujours vivants pour préciser les périodes de temps, identifiaient le charbon de bois, observaient la taille et la couleur des briques (qui se révélèrent particulièrement significatives au cours des études ultérieures), l’alignement, les dimensions et l’orientation des vestiges des fondations, examinaient les objets de la vie courante (la cuillère, les clous, les tessons de tel ou tel aspect ou de telle ou telle qualité). L’ensemble de ces investigations représente un exemple authentique de la première application des principes de l’observation et de l’analyse archéologique à un problème spécifique. Nous serions donc en présence du premier exemple connu de l’archéologie en Amérique du Nord²⁶.

22. Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 46.

23. John L. COTTER, « Premier établissement français en Acadie, Sainte-Croix », *Les dossiers de l’archéologie*, 27, p. 62.

24. Jacob N. GRUBER, *The French Settlement on St. Croix Island, Maine : Excavations for the National Parks Service 1968-69*, Boston, National Parks Service, US Department of Interior, North Atlantic Region, 1970, 139 p.

25. John L. COTTER, *op. cit.*

26. *Ibid.*, p. 63.

Wendell S. Hadlock entreprit en 1950 des fouilles commissionnées par le National Park Service américain en vue de décider du classement du site comme lieu historique national²⁷. Il mit au jour deux sépultures appartenant à l'ancien cimetière français, des restes de fondation qu'il attribua au magasin de Monts et de la céramique.

En 1969 les fouilles archéologiques, précédées d'une reconnaissance électronique du site effectuée à l'été 1968, reprirent sous la direction de Jacob W. Gruber (1970) de la Temple University, assisté de Elizabeth Gell et Charles W. Tremer²⁸. Ces recherches permirent de confirmer l'identification que Hadlock avait faite du magasin parmi les ruines duquel on trouva un assemblage d'artéfacts composé d'« une clef en laiton (aujourd'hui disparue), un fragment d'un récipient en cuivre, un bouton en verre et en métal, une lame de couteau, un morceau de métal plat et carré, possiblement un support de fusil, une agrafe, une perle en verre bleu, une fleur de lys en cuivre sur un bouchon de bouteille, des tessons de poterie française et des clous en fer forgé »(Cotter 1978: 66). Il est à noter que ces objets furent découverts dans un ensemble de trois couches d'argile de 30 à 45 cm d'épaisseur suggérant un mur écroulé²⁹. Dans le centre de l'entrepôt, « se trouvaient une grande quantité de matériaux de construction, briques jaunes et pierres rouges, des clous, des tessons et une balle de mousquet »³⁰.

De plus les résultats de la fouille permirent de faire certains rapprochements entre les éléments de structure excavés et la carte plus ou moins idéale reproduite dans les récits de Champlain.

D'après ces fouilles, Gruber conclut que l'angle nord-est de la zone d'habitation atteste l'existence d'un fortin, l'entrepôt étant situé à sa limite nord, la maison de de Monts à l'angle sud-ouest et la "salle de réunions" (Maison publique) le long d'une bonne partie du mur est. Les fouilles prouvent enfin l'existence de l'entrepôt, le long du mur nord³¹.

Cet ensemble formerait un carré fermé d'environ 60 pieds (18,48m) de côté. Cependant, il ne semble pas que l'on ait trouvé des traces d'autres bâtisses, si ce n'est le logis des artisans³², aussi indiquées sur le plan dressé par Champlain : la forge, le logis des sieurs d'Orille, Champlain et Chandoré, le puits, le logement du curé et le four à pain³³. Il est vrai que ce plan détaillé est quelque peu en désaccord avec celui plus général de l'île sur lequel est simplement esquissée l'Habitation accompagnée au sud des jardins, de la chapelle et du cimetière³⁴. Il se pourrait alors que Champlain ait voulu

27. Wendell S. HADLOCK, *Preliminary Archaeological Excavations at St. Croix Island, Maine*, Boston, National Parks Service, US Department of Interior, North Atlantic Region, 1950.

28. Jacob N. GRUBER, *op. cit.*

29. *Ibid.*, p. 52-53.

30. John L. COTTER, *op. cit.*, p. 66.

31. *Ibid.*, p. 66.

32. Jacob N. GRUBER, *op. cit.*, p. 69.

33. C.H. LAVERDIÈRE, *op. cit.*, vol. I, p. 176.

34. *Ibid.*, vol. I, p. 174.

représenter sur son plan détaillé de l'île Sainte-Croix un établissement tel qu'on aurait voulu qu'il soit mais qui n'aurait pu être réalisé faute de temps et de moyens. Il est vrai cependant que les fouilles de Gruber n'ont pas porté bien loin au sud du magasin et que des nouvelles fouilles dans ce secteur seraient susceptibles de nous montrer un établissement plus complexe.

La découverte la plus spectaculaire de Gruber est sans doute celle du cimetière située à l'extrémité sud de l'île³⁵. On y a mis au jour 21 sépultures venant s'ajouter aux deux déjà découvertes par Hadlock (Fig. 5). L'étude des maxillaires inférieurs et des quelques crânes prélevés a démontré que la dentition, en particulier l'absence de résorption autour des alvéoles dentaires, suite à la perte des dents, montrait chez quelques individus des symptômes qui pourraient être reliés au scorbut, causant la mort des hivernants rapportée par les récits de Champlain. On a pu établir que la taille de treize squelettes mesurables *in situ* se situait entre 5 pieds et trois pouces et cinq pieds et neuf pouces. Cette étude a aussi permis de déterminer l'âge de ceux qui étaient morts durant le tragique hiver de 1604-1605 :

10-12 ans :	2
17-20 ans :	3
20-30 ans :	5
30-40 ans :	4
40-50 ans :	6
50 ans + :	2

Près de l'ouverture auriculaire gauche du crâne d'un des squelettes, on a trouvé un petit pendant d'oreille fait d'un fil d'argent, habituellement porté par les marins à cette époque.

Nous le savions déjà par les récits d'époque, mais la fouille du cimetière confirme en partie qu'aucune femme n'accompagnait l'expédition.

Parmi les artefacts retrouvés et rapportés par Cotter³⁶, il faut souligner la céramique, dont 695 des 1015 tessons sont de grès brun normand, et les briques de couleur jaune représentées par 250 fragments (la seule brique intacte mesure 8" (20,3cm) par 4" (10,2cm) par 1 1/2 (3,2cm)) se sont avérées, après l'analyse des argiles locales, être des produits d'importation comme celles trouvées à Jamestown d'ailleurs. Les objets en verre appartiennent au verre à bouteille (452 tessons), au verre à vitre (29 tessons) et à la rassade (53). Quant aux objets en métal, ils sont surtout représentés par des clous (1,005), des objets servant à la pêche (tête de harpon et hameçons), des balles de mousquet pour la chasse etc.

35. Jacob N. GRUBER, *op. cit.*, p. 70-82.

36. John L. COTTER, *op. cit.*

Déjà les fouilles archéologiques nous apportent des données intéressantes sur l'établissement de Sainte-Croix : la présence, dès le début du XVII^e siècle, sur la côte atlantique du grès normand qui va subsister jusqu'à la Conquête est un élément descriptif important pour l'étude de la culture matérielle de cette région.

Cependant la seule synthèse des travaux sur ce site demeure en quelque sorte celle de Gruber et, près de trente années après l'intervention, cette étude n'existe toujours que sous la forme d'un manuscrit polycopié. Il est vrai que l'étude de Gruber rapporte une intervention hâtive faite principalement en vue de sa commémoration comme lieu historique d'importance nationale. Il est aussi vrai que la diffusion des connaissances acquises a été faite par l'article de Cotter dans les *Dossiers de l'Archéologie*. Mais, il n'en reste pas moins que le potentiel archéologique offert par les vestiges structuraux n'a été que faiblement exploité et que leur analyse laisse à désirer. Il en est de même des restes humains dont seulement quelques parties ont été examinées, sans le concours d'un paléanthropologue. La collection des artefacts a fait, semble-il, l'objet d'un inventaire mais jamais d'une étude systématique. Et qu'en est-il des écofacts ? Ont-ils été seulement récupérés ? Pourtant, l'étude des restes végétaux et animaux pourrait nous en apprendre tellement sur le mode de subsistance des hivernants du terrible hiver de 1604-1605.

L'habitation de Port-Royal

Avec la venue du beau temps, au printemps de 1605, de Monts décide de se transporter à Port Royal. Et, après le terrible hiver passé sur l'île Sainte-Croix, Champlain et Pontgravé essaient de choisir un lieu bien à l'abri du noroit³⁷. On opte finalement pour la baie de Port-Royal, sur la côte sud de la baie de Fundy, endroit dont on avait déjà reconnu le potentiel puisque Poutrincourt se l'était fait concéder l'année précédente.

Après avoir bien cherché d'un costé et d'autre, nous n'en trouvasme point de plus propre et mieux scitué qu'en un lieu qu'est un peu eslevé, autour duquel y a quelques marescages et bonnes sources d'eau. Ce lieu est devant l'isle qui est à l'entrée de la rivière de la Guille (l'Equille) [...]. Ayant donc recogneu l'assiette de nostre habitation estre bonne, on commença a defricher le lieu, qui estoit plein d'arbres ; et dresser les maisons au plustost qu'il fut possible : un chacun s'y employa³⁸.

Cette fois, l'illustration accompagnant le texte de Champlain nous montre un établissement avec les mêmes éléments que celui de l'île Sainte-Croix mais organisé sur un plan tout à fait différent avec ses bâtiments regroupés autour d'une cour centrale rectangulaire. Déjà à l'île Sainte-Croix on avait bien relié entre eux par des bouts de palissade le magasin, le logis de de Monts et la "maison publique" ainsi que quelques

37. C.H. LAVERDIÈRE, *op. cit.*, vol. I, p. 224.

38. *Ibid.*, p. 224-225.

logis d'artisans. Mais à Port-Royal l'organisation des bâtiments est systématique, le tout forme un carré fortifié autour duquel on creusera bientôt un fossé.

Le premier hiver à Port-Royal se passe tant bien que mal ; des 45 hivernants, plus du tiers, 17, est atteint du scorbut et il en meurt 12. En 1606, une importante relève se présente à Port-Royal ; elle compte plusieurs personnages qui marqueront les débuts de la Nouvelle-France : Marc Lescarbot, Claude Turgis de Saint-Etienne et de Latour, et Louis Hébert, cousin germain de Poutrincourt. Cependant cet apport nouveau ne compte pas encore de femmes et on ne peut commencer à parler véritablement de colonisation, même si on essaie d'introduire des animaux domestiques.

Le Jonas se charge de bétail : des vaches, dont la plupart mourront, "faute de quelque ferme de village qui interdist le gouvernement d'icelles" ; des pourceaux qui vont y multiplier ; un seul mouton qu'on laissera vivre dans la cour, même l'hiver et qu'on fera tondre deux fois ; des poules et des pigeons qui vont "proliférer abondamment" ainsi que des chiens. Bien malgré soi, on emmène des rats, ce que les sauvages ne connaissaient pas encore et qui de notre Fort allaient jusqu'à leurs cabanes, à plus de quatre cens pas, manger, ou sucer leurs huilles de poisson³⁹.

De même, à l'automne, Poutrincourt fait bâtir sur un affluent de la Port-Royal, aujourd'hui la rivière Allen, un petit moulin à eau qui servira à moudre ses blés.

Le sieur de Poutrincourt, d'autre part fit faire un moulin à eau à près d'une lieue et demie de nostre habitation proche de la pointe où on avait semé du bled. Le moulin estoit basti auprès d'un saut d'eau, qui vient d'une petite rivière qui n'est point navigable pour la quantité de rochers qui y sont, laquelle se va rendre dans un petit lac⁴⁰.

Après l'hiver relativement heureux de 1606-1607, pendant lequel on crée le fameux *Ordre de Bontemps* et que l'historien Trudel a même appelé *Les délices de Port-Royal'*, c'est la catastrophe ; le privilège de traite est révoqué le 24 mai 1607. En plein été, au mois d'août, les Français abandonnent donc l'établissement de Port-Royal, le laissant sous la garde de leur allié Membertou, pendant que plus au sud les Anglais viennent s'établir à Jamestown et sur la Kennebec. De Monts ne se tient pas pour battu et le 7 janvier 1608, il obtient du roi Henri IV le privilège de faire la traite pour encore une année. C'est à ce moment que l'on décide d'établir plutôt deux colonies : Poutrincourt continuera en Acadie et Champlain et de Monts iront à Québec. Même si l'établissement de Port-Royal compte encore 22 personnes en 1611, on peut dire qu'à partir de 1608 l'Acadie n'est plus qu'un pays de traite. En 1613 le capitaine Argall, qui a reçu

39. Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 56.

40. C.H. LAVERDIÈRE, *op. cit.*, vol. I, p. 264.

41. Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 62.

instruction du Conseil de Virginie « d'aller raser toute forteresse ou habitation française jusqu'au cap Breton »⁴², pille et incendie l'établissement de Port-Royal.

Port-Royal dont l'occupation dure huit ans a laissé dans le sol des traces sans doute plus importantes que celui de Sainte-Croix. Cependant, ayant l'insigne honneur d'être considéré comme le plus vieil établissement permanent au nord des établissements espagnols du golfe du Mexique, il a été l'un des tout premiers sites canadiens à faire l'objet d'une reconstruction intégrale. Ce projet d'envergure avait été conçu comme un projet d'avant-garde et on avait même retenu les services d'un archéologue de Harvard, C.C. Pinkney qui avait déjà œuvré sur le site de Williamsburg. Mais ce qui allait devenir aux États-Unis la *Historic Sites Archaeology* et plus tard l'archéologie historique, n'avait pas la vision des choses qu'on lui connaît aujourd'hui.

Aussi en cette année 1938, s'engagea-t-on dans une fouille archéologique toute entière tournée vers la reconstitution architecturale. Dans l'un des rares articles consacrés à ce projet, Kenneth D. Harris résume ainsi les éléments de base ayant servi à la reconstruction (Fig. 6) :

- a) consistant en l'évidence documentaire fournie par la gravure ou plan figuré de l'Habitation, accompagnée de ses descriptions publiées dans les "Voyages" en 1613, et les références et descriptions dans l'"Histoire de la Nouvelle-France" de Lescarbot et dans les "Relations des Jésuites" ;
- b) les dimensions horizontales et la localisation des édifices telles que déterminées par la reconnaissance exploratoire ;
- c) la pratique actuelle de la construction dans le nord de la France, telle qu'on s'en sert pour les maisons de ferme et les granges ainsi que les petits manoirs, combinée avec les plus anciennes techniques de construction connues au Canada Français ;
- d) quand aucune évidence définie n'existe, l'inférence et les probabilités raisonnables ;
- e) les considérations pratiques de durabilité et les besoins modernes des touristes⁴³.

Comme on peut s'en douter, le fait que l'archéologie vient en deuxième place dans cette liste juste après la documentation écrite, est très significatif. Ce que l'on appelait la « reconnaissance exploratoire » devait servir à vérifier les écrits laissés par Champlain.

42. *Ibid.*, p. 132.

43. Kenneth D. HARRIS, « Restoration of the Habitation of Port Royal, N.S. », *The Maritime Advocate and Busy East*, 31, 1, 1940, p. 5.

« En général, les lignes de fondation coïncident remarquablement bien avec celle du plan figuré de Champlain », disait, après la fouille, l'historien C.W. Jefferys⁴⁴. Et cette approche est très claire dans la description qu'il fait de l'intervention archéologique sur le site en 1938 et 1939 :

Le travail sur le site commença en septembre 1938 et, à cause du temps exceptionnellement beau, l'exploration du sol se poursuivit avec peu d'interruption pendant six semaines jusqu'à ce que les opérations ferment pour la saison [...]. En mai 1939, l'excavation recommença et se poursuivit pendant un autre mois, jusqu'au moment où un réseau de tranchées eut mis au jour la plupart des fondations des édifices de l'*Habitation*⁴⁵.

On prend aussi la peine de récupérer avec soin les artefacts trouvés sur le site :

Tout le sol enlevé était soigneusement tamisé pour récupérer tout vestige et tout ce qui dénotait un contact humain était conservé, numéroté et inventorié, et l'endroit de sa découverte noté sur le plan du secteur de l'*Habitation*. Bon nombre de petits fragments de poterie, verre et métal furent trouvés ; mais après examen par un expert, la plupart du matériel apparut comme datant d'après l'occupation française. Ceci corrobore les récits contemporains du pillage d'Argall et de la destruction de l'établissement, qui fait état qu'il rapporta avec lui tout ce qui avait une certaine valeur, incluant les planchers rabotés et les clous. Évidemment l'endroit fut pillé de fond en comble⁴⁶.

Et sur cette constatation, basée sur une expertise des plus douteuses, en ce qui concerne le Régime français, puisque l'archéologue Pinckney tirait son expérience de sites américains comme Williamsburg, Stratford et Mount Vernon, on ne pousse pas l'investigation plus loin, se contentant d'une opinion qui, comme dans le cas des traces de fondation, vient confirmer l'écrit. Comme si Argall, voulant effacer toute trace de l'occupation française, avait rapporté avec lui jusqu'à leurs déchets de huit années d'occupation !

Les Habitations de Québec

Après les difficultés qu'il a connues en Acadie, de Monts se tourne vers la Vallée du Saint-Laurent où, à l'abri de la concurrence des Anglais, il espère mener plus librement la traite des fourrures.

44. Charles W. JEFFERYS, « The Reconstruction of the Port Royal Habitation of 1605-1613 », *Canadian Historical Review*, 20, 4, 1939, p. 373.

45. *Ibid.*, p. 372.

46. *Ibid.*, p. 373. En fait, chez les archéologues des Provinces maritimes deux rumeurs circulent à l'effet que le site fouillé par Pinckney serait plutôt constitué soit par les fondations de deux maisons acadiennes, soit par les vestiges d'une habitation du XIX^e siècle (Marc Lavoie, Communication personnelle, 2000). Devrait-on se dérober d'une telle bévée archéologique, si elle s'avérait vérifiée? En ce qui me concerne, je m'en réjouirais plutôt, puisque cela voudrait dire que les vestiges véritables de l'habitation de Port-Royal giseraient encore sur ce site, probablement bouleversés par l'intervention incompétente de Pinckney. Cependant, étant donné l'importance de ce site pour l'histoire canadienne, on a de la difficulté à comprendre le peu d'empressement des autorités en place à apporter des éclaircissements sur l'état présent de ce site et sur son potentiel pour de futures recherches archéologiques.

La terre fertile ne manquait pas en Acadie, mais elle se trouvait sous un climat que l'on jugeait trop rigoureux : de 1604 à 1606, on avait cherché vers le sud un lieu plus avantageux, mais la terre que l'on avait vue ne répondait pas aux exigences. On voulait aussi des ressources minières, mais on n'avait pu y repérer que de minces échantillons. Quant à la traite des fourrures, elle ne pouvait être aussi fructueuse que celle du Saint-Laurent : les indigènes d'Acadie étaient peu nombreux et, surtout, on savait que Tadoussac était le terme de grandes routes intérieures de troc ; la traite, écrit Champlain, pouvait se faire par le « moyen du grand fleuve Saint-Laurent, beaucoup mieux qu'en l'Acadie⁴⁷.

Mais, parti de Honfleur en avril 1608 à destination de Québec sur le *Don-de-Dieu*, Champlain, qui en est à son premier commandement en Amérique, ne rencontre pas une situation de tout repos à son arrivée dans l'estuaire du Saint-Laurent. Les Basques, dont la sphère d'influence auprès des autochtones est encore forte, sont à faire la traite à Tadoussac et se sont déjà emparés du *Lévrier*, l'un des deux navires de l'expédition commandé par François Gravé qui, durant la prise de l'embarcation, a été blessé avec trois de ses hommes. Les Basques obligent même Champlain à temporiser, à ne rien entreprendre contre eux pendant son séjour à cet endroit⁴⁸.

Dès cet été, reconnaissant les avantages que confère le débarcadère naturel au pied du cap Diamant, Champlain commence la construction de son « habitation » laquelle, contrairement à celle de l'île Sainte-Croix et de Port-Royal, sera d'un plan beaucoup plus serré, consistant en un édifice unique fait de trois corps de logis à deux étages.

Je fis continuer nostre logement, qui estait de trois corps de logis à deux estages. Chacun contenait trois thoises de long et deux et demie de large. Le magasin six et trois de large, avec une belle cave de six pieds de haut. Tout autour de nos logemens je fis faire une galerie par dehors au second estage, qui estait fort commode, avec des fossés de 15. pieds de large et six de profond : et au dehors des fossés, je fis plusieurs pointes d'esperons qui enfermaient une partie du logement, là où nous mismes nos pieces de canon : et devant le bastiment y a une place de quatre thoises de large, et six ou sept de long, qui donne sur le bord de la rivière. Autour du logement y a des jardins qui sont tres bons et une place de costé de Septentrion qui a quelque cent ou six vingts pas de long, 50. ou 60. de large⁴⁹.

Dans cet espace exigu au pied de la falaise de Québec, c'est donc une véritable maison fortifiée qui constitue le poste le plus avancé des Français à l'intérieur des terres. Crainte de l'Amérindien omniprésent, mais aussi incertitude quant aux Basques et autres traiteurs de fourrures dont on vient déranger les habitudes. De toute façon, à considérer le

47. Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 85.

48. *Ibid.*, p. 153.

49. C.H. LAVERDIÈRE, *op. cit.*, vol. I, p. 303-304.

lieu de son installation et son plan de construction, il est assez clair que les visées de colonisation passent au second rang en cet été 1608. Les Français établissent à Québec une place forte où il leur sera commode de commercer avec les Amérindiens.

La véritable colonisation du pays sera longue et laborieuse. Ce n'est qu'en 1617 que Louis Hébert, qui s'était déjà trouvé au Port-Royal d'Acadie, arrive à Québec avec sa famille. L'année suivante sa fille Anne y marie Étienne Jonquest. En 1620, on commence la construction du fort Saint-Louis sur les hauteurs du cap Diamant, au dessus de l'habitation. À cette époque, si on en croit les descriptions, l'établissement se diversifie et commence à prendre vraiment forme :

Tout l'automne 1620 et tout l'hiver suivant, on fut ainsi occupé "à réparer l'habitation, et les maisons d'auprès, et nous fortifier ; cependant qu'une dizaine d'ouvriers travaillaient au couvent et à l'église des récollets. Un seul accident au cours de cet hivernement : la chute d'un arbre causa la mort d'un homme ; chose peu considérable, si l'on se rappelle certains hivers désastreux. Point de maladies importantes à noter chez cette population hivernale de 60 personnes, qui compte le premier enfant né viable en Nouvelle-France : Hélène Desportes⁵⁰.

En 1623, l'ancienne habitation menaçant ruine, on se décide d'en construire une nouvelle :

Recognoissant la décadence, en quoy s'allait reduire nostre habitation, nous avions resolu d'en faire une nouvelle : pour le plus abrégé je fis le plan d'un nouveau bastiment, abbatant tout le vieux, fors le magasin, et en suite d'iceluy faire les autres corps de logis de dix-huict toyses, avec deux aisles de dix toyses de chaque costé, et quatre petites tours au quatre coings du logement, et un ravelin devant l'habitation, commençant sur la rivière, entouré le tout de fossez et pont-levis⁵¹.

Les travaux de construction commencent dès le premier mai 1624 et, au mois d'août, ils vont bon train :

Je fis embarquer tout mon esquipage, et laissay l'habitation nouvelle bien avancée, et eslevée de 14. pieds de haut, 26. toises de muraille faite avec quelques poutres au premier estage, et toutes les autres prestes à mettre les planches sciées pour la couverture, la plupart du bois taillé et amassé pour la charpente de la couverture du logement ; toutes les fenestres faites, et la plupart des portes, de sorte qu'il n'y avoit plus qu'à les appliquer, Je laissay deux fourneaux de chaux cuite, de la pierre assemblée, et ne restoit plus en tout que sept ou huict pieds de hauteur, que toutes la muraille ne fust eslevée, ce qui se pouvoit en quinze jours, leurs matériaux assemblez, pour être logeable, si

50. Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 269.

51. C.H. LAVERDIÈRE, *op. cit.*, vol. III, p. 1052-1053.

l'on y eust voulu apporter la diligence requise⁵².

Pourtant, cette deuxième habitation à laquelle, selon le relevé de Bourdon de 1634, manquent deux des quatre tourelles prévues par Champlain, aura une existence relativement brève. En 1629, le comptoir de Québec est pris par les cinq frères Kirke, David, Lewis, Thomas, John et James, qui l'occupèrent jusqu'en 1637. À son retour en 1633, Champlain ne peut que constater que la Seconde habitation a été incendiée par ses occupants. Champlain mourra quelques années plus tard, en 1635 et l'habitation deviendra un entrepôt.

Le site de ces habitations constituant le berceau de la ville de Québec, il est certain qu'il a subi plusieurs remaniements au cours des siècles : incendies, démolitions et reconstructions sur les assises anciennes. Et les amateurs d'antiquités n'ont même pas attendu le XX^e siècle pour y effectuer des fouilles, si on en croit cette note de Laverdière, basée sur le *Cours d'histoire du Canada* de l'abbé Ferland, qui dit à propos de la pierre gravée aux armes du roi de France que Champlain a intégrée aux fondations de la deuxième habitation :

Cette pierre, retrouvée dans une des fouilles faites sur l'emplacement du vieux magasin, avait été placée au-dessus de la porte d'entrée d'une maison qui touchait à la chapelle de la basse ville. Un incendie détruisit cette maison en 1854, et l'inscription a disparu⁵³.

Ces « fouilles », ajoutées aux vicissitudes qui sont l'apanage de tout site urbain n'allaient pas rendre la tâche facile aux archéologues qui, de 1976 à 1988 ont commencé à en faire l'étude pour le compte du ministère de la Culture et des Communications⁵⁴. D'autant plus que ces interventions effectuées en quatre campagnes distinctes par cinq archéologues différents ne bénéficiaient pas d'une approche globale, rendant ainsi difficile la synthèse des faits recueillis.

Toutefois, les résultats de ces fouilles récentes furent inattendus et jetèrent une lueur nouvelle sur le site choisi par Champlain. En effet, on était parti à la découverte des traces laissées par les établissements de Champlain, dont on mit certaines parties au jour bien sûr, mais on trouva que cet établissement ancien de Québec reposait sur des niveaux encore plus vieux du Sylvicole moyen et supérieur, remontant jusqu'à il y a deux mille ans. Champlain, en choisissant ce débarcadère naturel, à l'endroit où le fleuve se

rétrécit, avait donc obéi au même déterminisme qui avait guidé ses prédécesseurs

52. *Ibid.*, vol. III, p. 1066.

53. *Ibid.*, vol. III, p. 1057, note 2.

54. Françoise NIELLON et Marcel MOUSSETTE, *L'Habitation de Champlain*, Collection Patrimoines, Dossier 58, Québec, Ministère de la Culture et des Communications, 1985, 529 p. ; Norman CLERMONT, Claude CHAPDELAIN et Jacques GUIMONT, *L'occupation historique et préhistorique de Place-Royale*, Collection Patrimoines, Dossier 76, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1992, 426 p.

amérindiens depuis des millénaires.

Malheureusement, en ce qui concerne les quatre premières interventions, plutôt que d'essayer de voir cette occupation du site dans son extraordinaire continuité pour une ville nord-américaine, on se laissa encore porter par les anciens atavismes, partageant les interventions archéologiques en deux entre les préhistoriens et les archéologues de la période historique, comme si Amérindiens et Européens étaient à ce point différents qu'ils ne pouvaient être étudiés sur un même plan, à l'intérieur d'un même projet. Les résultats d'une telle attitude furent navrants, à un point tel que les éléments de continuité situés à l'interface des occupations historiques et préhistoriques furent rendus illisibles par cette division des tâches, empêchant l'identification possible d'une couche de contact. En fait, il fallut attendre l'année 1988 et une cinquième campagne de fouilles pour assister à un effort conjoint des archéologues préhistoriens et historiens⁵⁵. Les fouilles effectuées sur une surface restreinte de 35 m², au nord de l'actuelle façade de Notre-Dame-des-Victoires ont permis aux préhistoriens, parmi la centaine de zones de combustions relevées, de dater le plus ancien foyer à 2120 ± ou - 120 avant aujourd'hui. Et les objets en céramique se rapportent à des traditions qui vont du Sylvicole moyen ancien jusqu'au Sylvicole supérieur, c'est à dire, jusque vers la venue de Cartier en 1535⁵⁶. Avec moins de 1% de la surface de la pointe de Québec fouillée à ce jour, il fallait s'attendre à des résultats partiels, surtout que l'endroit a été fortement bouleversé après l'arrivée des Européens. Mais on a quand même réussi à démontrer que la pointe avait été occupée pendant quinze siècles avant Cartier et que cet endroit avait souvent été visité depuis le début de notre ère sans jamais devenir, avant Champlain, autre chose qu'un lieu de haltes plus ou moins brèves⁵⁷. À ces traces préhistoriques, il faut ajouter la période de contact identifiée par la fouille que Jacques Guimont mena au nord de la façade de Notre-Dame-des-Victoires, face à la maison Barbel. Ce contexte archéologique, situé au dessus de la couche amérindienne, était caractérisé par de nombreux foyers et un mélange d'artéfacts d'origine amérindienne et européenne :

Parmi les artéfacts amérindiens rappelons brièvement la présence de tessons de poterie des périodes du Sylvicole moyen et supérieur, décorées ou non, de nombreux éclats et débris provenant de la taille du chert et du quartz et des perles décoratives en coquillage, de forme discoïdale. Y était associé le matériel européen suivant : des clous forgés, des fragments de terre cuite grossière à corps rouge non glacuré (brique, carreau en tuile), quelques tessons de terre cuite grossière à glaçure verte, originaire de la Saintonge, de la faïence française, d'assez nombreux tessons de grès grossier français originaire de

Basse-Normandie, de la Loire et du Beauvaisis, un peu de verre teinté vert et

55. Norman CLERMONT, Claude CHAPDELAINÉ et Jacques GUIMONT, *op. cit.*

56. *Ibid.*, p. vii.

57. *Ibid.*, p. 174.

surtout de nombreuses perles de verre⁵⁸.

Toujours selon Guimont, ces vestiges de campements amérindiens seraient contemporains des deux habitations que Champlain fit construire à Québec, quoique une perle de verre plus ancienne laisse soupçonner la possibilité de contacts antérieurs, à la fin du XVI^e siècle⁵⁹.

En ce qui concerne les niveaux de l'occupation euro-américaine, les résultats, issus des quatre premières campagnes de fouilles, ont été spectaculaires ; outre les nombreux éléments architecturaux mis au jour, on a découvert environ 14,000 artefacts sans compter les os et les matériaux de construction⁶⁰. La synthèse de ces diverses campagnes de fouilles a été effectuée par Françoise Niellon qui a replacé les occupations de la première et de la seconde habitations de Champlain dans les phases I et II de l'occupation du site.

Les vestiges de cette première habitation mis au jour par les fouilles sont assez bien identifiables mais très fragmentaires de sorte qu'on ne peut en tirer une image générale :

Outre peut-être les deux sections du mur dont nous parlions plus haut (le mur est-ouest retrouvé dans le sondage A sous l'église ; le mur nord-sud qui "coupe" en deux, au nord, la tour sud-ouest de 1624), on peut résumer ces traces à ceci :

a) quelques portions du fossé de fortification au nord, mais qui ne permettent pas d'en comprendre la structure ni même la largeur [...]

b) les niveaux les plus anciens dans les espaces non-bâties : à l'ouest de l'Habitation de 1624 ; entre celle-ci et le fossé à l'exception des zones perturbées par la boucherie Parent, les voûtes Fornel et la base de la fontaine transportée à la fin du 19^e siècle ; entre l'Eglise et les fondations de la cave de la Maison Marquis mises à part les zones affectées par la construction de l'ancien parvis de l'Église et par les installations de l'Hydro ;

c) à ceci on peut joindre, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Habitation de 1624, les couches identifiées comme constituées lors de sa construction et même, là où le nouvel édifice ne comportait pas de cave, la couche européenne la plus ancienne à l'intérieur du bâtiment, dont une toute petite partie subsiste. C'est bien peu au total, quantitativement. En outre, force est de constater que la majorité de la collections recueillie dans ces contextes est constituée de

58. *Ibid.*, p. 334.

59. *Ibid.*, p. 335-338.

60. Françoise NIELLON et Marcel MOUSSETTE, *op. cit.*, p. 23.

matériaux de démolition qui ne peuvent éclairer qu'un volet très particulier de la culture matérielle de l'époque⁶¹.

Pour ce qui est des vestiges de la seconde habitation, ils sont plus probants, environ 15% de la surface totale du site ayant été fouillée et ayant rendu des vestiges s'y rapportant (Fig. 7). Cette deuxième phase d'occupation a pu être identifiée : « dans la majorité des espaces non bâtis fouillés ; à l'intérieur du Corps central : sous l'Église, dans une petite partie de l'extrémité nord du bâtiment et dans la tour N.O. ; dans le fossé de fortification »⁶².

À ces vestiges des première et deuxième habitations énumérées par Niellon, s'ajoutent ceux mis au jour par Guimont au cours de la cinquième intervention, en 1988 : une portion du fossé qu'il attribue possiblement à la première habitation ; une tranchée avec ses déblais et un sol compact, tous deux reliés à la seconde habitation ; de même qu'une couche de galets formant un sol d'occupation à l'extérieur de la deuxième habitation⁶³.

En ce qui concerne les quatre premières interventions s'échelonnant de 1976 à 1980, l'étude des artefacts réunis de phases I et II de l'occupation ancienne du site, celle concernant respectivement la première et la deuxième habitation, nous a permis d'en déterminer les caractéristiques principales (Fig. 8, 9, 10). Du point de vue du matériau, cet assemblage se caractérise principalement par la présence de terres cuites communes et de grès français. On y identifie bien aussi des faïences émaillées françaises, mais elles se comparent à peine en nombre aux terres cuites communes anglaises et anglo-américaines prises ensemble. Du point de vue fonctionnel, il faut noter que le nombre d'objets destinés à l'entreposage et au transport des aliments est plus grand que celui des objets se rapportant à leur consommation. Cette fonction plus importante d'entreposage est bien en accord avec celle des deux habitations qui, en plus, servaient de magasins pour les marchandises. Ce fait est encore corroboré par la présence dans la deuxième phase d'un bon nombre de pipes non utilisées probablement destinées au *troc*. Point à remarquer, c'est la phase I, celle qui a vu la première installation des Européens sur le site, qui comporte la plus forte proportion d'outils sur le site, surtout des haches et des bèches.

Si on considère la céramique servant à la consommation des aliments, il est très intéressant de noter la très forte proportion des plats, grands bols et en général des récipients creux par rapport aux assiettes. Cette popularité des plats nous laisse croire à l'usage du grand bol collectif par les habitants de Québec en ces débuts du XVII^e siècle. De plus, l'importance que prennent les récipients creux destinés à l'absorption de la nourriture nous suggère que le régime se composait surtout de nourriture liquide et semi-liquide, tel la soupe ou encore le ragoût. Cependant ces interprétations ne doivent être avancées qu'avec la plus grande prudence, quand on connaît l'usage important que l'on

61. *Ibid.*, p. 39.

62. *Ibid.*, p. 35.

63. Norman CLERMONT, Claude CHAPDELAIN et Jacques GUIMONT, *op. cit.*, p. 339-353.

faisait à l'époque de la vaisselle d'étain et du tranchoir en bois, deux matériaux retrouvés en petite quantité sur les sites archéologiques, le premier parce qu'il se recycle facilement et le second parce qu'il se conserve mal dans le sol.

L'analyse des restes animaux par Anne Rick a permis de jeter un regard singulier sur les habitudes alimentaires des premiers habitants européens de Québec :

(...) les os de bovins ne viennent qu'en deuxième place, parmi les mammifères domestiques, derrière ceux du cochon, ce qui montre bien l'importance plus grande de cette deuxième espèce pour l'alimentation carnée, comme le suggérait d'ailleurs la documentation écrite. Aussi, le nombre minimum d'individus bovins est à peine plus grand que celui des originaux, 13 contre 10 pour les phases 1 et 2 réunies. Ceci suggère que ces géants de la forêt sur lesquels reposaient l'alimentation et la survie des Amérindiens durant l'hiver, puisque c'était la saison où on pouvait les abattre plus facilement en les poursuivant en raquettes sur les neiges épaisses où ils s'enfonçaient, ont été très importants pour les premiers Français venus s'implanter à Québec. En fait la chair d'original semble avoir été utilisée plus abondamment que celle du mouton. [...] ⁶⁴.

Il en est de même pour l'oie blanche et l'outarde dont les restes se retrouvent en plus grand nombre que ceux de la poule domestique. Quant aux poissons, les ossements d'anguille, esturgeons, barbues et barbottes et autres appartiennent surtout à des poissons du fond plus aisément capturés par des engins fixes et passifs tels des verveux, des pêcheries en fascines ou des lignes dormantes ⁶⁵.

Déjà, de ces résultats partiels commence à se dégager une image qui n'est pas nécessairement celle que l'on peut tirer de la documentation écrite. Resterait à la contraster avec l'occupation préhistorique la précédant, lorsque les données provenant de ces fouilles seront disponibles. Resterait aussi à la comparer avec d'autres sites de la même période.

James Deetz, pour l'occupation ancienne du site de Plymouth en Nouvelle-Angleterre (1620-1660) a déjà proposé comme hypothèse que la plus grande quantité de récipients en terre cuite commune retrouvés sur le site était due au fait que les colons s'étaient livrés à la production de produits laitiers, lait, beurre et fromage. Il en conclut donc que ces nouveaux venus en terre d'Amérique ont essayé de reproduire à Plymouth le genre de vie des paysans anglais de l'époque Stuart :

Il y a toutefois un secteur dans lequel la céramique semble avoir joué un rôle plus significatif. Les produits laitiers étaient d'une grande importance dans le régime alimentaire des paysans. Le fromage était une source de protéine plus importante que la viande; il était même connu sous le nom de viande blanche.

64. Françoise NIELLON et Marcel MOUSSETTE, *op. cit.*, p. 64.

65. *Ibid.*, p. 65.

Les activités étaient centrées autour de l'entreposage du lait et de la crème, et la manufacture et l'entreposage du beurre et du fromage avaient un plus grand besoin de terre cuite que n'importe quel autre aspect du sous-système alimentaire des paysans. L'importance de la propreté est soulignée dans les descriptions anciennes des activités laitières, et les récipients en terre cuite glaçurée au plomb étaient préférés à cause de la facilité qu'on avait à les nettoyer. Les terrines, passoires, jarres et cruches, toutes peuvent se retrouver dans la laiterie du paysan. Le complexe alimentaire des colons paysans de Plymouth continua donc la forte tradition de la production des produits laitiers⁶⁶.

Peut-on dire qu'à Québec on retrouve une situation semblable à celle prévalant à Plymouth ? Comme nous l'avons vu, la prévalence accordée aux viandes sauvages, orignal et oies par exemple, nous empêche d'abonder dans ce sens. Il ne faut pas oublier aussi qu'à l'époque où nous l'étudions le poste de Québec est très dépendant des approvisionnements venus d'Europe pour sa subsistance, en particulier le blé. En effet, ce n'est qu'en juillet 1626 que l'on commence la construction de la ferme du Cap Tourmente à trente kilomètres en aval de Québec. L'établissement de Québec n'est donc pas un site agricole, loin de là. Cependant, la ferme du cap Tourmente lui devient complémentaire à l'époque qui nous intéresse. Et c'est probablement de ce côté qu'il faudrait aller chercher pour donner toute leur signification aux vestiges trouvés sur le site de la deuxième habitation de Québec.

La ferme du Cap Tourmente

Comme à son habitude, c'est avec beaucoup de minutie que Champlain effectue le choix du site du futur établissement agricole. Il note d'abord la facilité d'accès du lieu par la mer, la présence d'eau potable, l'existence d'une grande prairie naturelle que l'on n'aura pas besoin de défricher et qui fournira la nourriture de base du bétail, puis l'abondance et la diversité du bois et du gibier.

Je choisis un lieu où est un petit ruisseau et de plaine mer, où les barques et chaloupes peuvent aborder, auquel joignant y a une prairie de demye lieüe de long et davantage, de l'autre costé est un bois qui va jusques au pied de la montagne du dit Cap de Tourmente demie lieüe de prairies, lequel est diversifié de plusieurs sortes de bois, comme chesnes, ormes, fresnes, bouleaux, noyers, pommiers sauvages, et force lemruches de vignes, pins, cedres et sapins, le lieu de soy est fort agréable, où la chasse du gibier en sa saison est abondante : et là je me resolut d'y faire bastir le plus promptement qu'il me fut possible, bien qu'il estoit en juillet je fis neantmoins employer la plus part des ouvriers à

66. James DEETZ, « Ceramics from Plymouth, 1620-1635 : the Archaeological Evidence », *Ceramics in America*, Ian M.G. Quimby ed., Charlottesville, The University of Virginia, 1973, p. 26.

faire le logement, l'estable de soixante pieds de long et sur vingt de large, et deux autres corps de logis, chacun de dix-huit pieds sur quinze, faits de bois et terre à la façon de ceux qui se font aux villages de Normandie »⁶⁷.

Avec ses deux corps de logis et son étable de soixante pieds de long, cette ferme se présente donc comme un établissement considérable. En 1628, seulement deux ans après sa construction, quand elle sera prise et détruite par les Kirke, on y dénombrera de 40 à 50 têtes de bétail. C'est d'ailleurs durant cet été funeste que l'on utilisa, pour la première fois en Nouvelle-France, une charrue tirée par des bœufs pour effectuer des labours⁶⁸.

Comme l'Habitation de Québec, la ferme du cap Tourmente s'insère dans une longue occupation humaine qui part de la période paléohistorique, au Sylvicole supérieur vers l'an 1000 de notre ère, en passant par la ferme du Séminaire qui lui succède pendant plus de trois siècles, de 1664 à 1969, jusqu'à l'actuelle réserve nationale de la faune gérée par le Service canadien de la faune. En ce qui nous concerne nous ne retiendrons de ce site que le contexte qui pourrait se rapporter à l'établissement érigé sous la direction de Champlain.

Ce qui démontre bien le caractère prosaïque des motifs à l'origine des découvertes scientifiques les plus excitantes est que l'on doit à un programme de consolidation de drainage de la maison de la Petite-Ferme la mise au jour par Jacques Guimont, archéologue consultant à l'emploi de Parcs Canada, des contextes archéologiques qu'il a attribués à ce qu'il a appelé « la ferme de Champlain »⁶⁹.

À cause de son mandat restreint, Guimont n'a pu se livrer qu'à des fouilles très partielles liées au périmètre de la maison de la Petite-Ferme. Faisant flèche de tout bois, il a quand même réussi à démontrer l'existence en ce lieu précis d'une très riche succession d'occupations humaines s'étalant sur un millénaire. Plus près de notre propos, Guimont a mis au jour, dans des couches profondes, des vestiges qu'il attribue à cinq structures architecturales, un drain et une zone de culture.

Les plus importants de ces vestiges sont reliés à un bâtiment à charpente de pieux plantés en terre et espacés d'un mètre environ. La partie recouverte d'un mur extérieur était faite d'une masse d'argile crue d'une trentaine de centimètres d'épaisseur remplissant l'espace entre les pieux verticaux. Ces pans de mur en pisé, dont Guimont a évalué la hauteur à 1,75 m, reposaient sur de l'argile de même nature déposée dans une tranchée de 20 centimètres de profondeur de façon à former une espèce de fondation destinée à rendre plus étanche l'intérieur de l'édifice. Deux sections de cloisons

67. C.H. LAVERDIÈRE, *op. cit.*, vol. III, p. 1109-1110.

68. Marcel TRUDEL, *op. cit.*, p. 311, 315.

69. Jacques GUIMONT, *La Petite-Ferme du cap Tourmente*, Sillery, Septentrion, 1996, p. 31-74.

construites selon la même technique mais plus étroites de 10 à 15 centimètres, séparaient l'intérieur de l'édifice en trois pièces étroites de deux mètres sur cinq mètres. Seule la pièce centrale avait son sol recouvert de planches de pins. Et dans un coin de la pièce plus au sud, on a retrouvé sur le plancher de terre une jarre de grès normand contenant des gourganes ou fèves des marais (Fig. 11). Un matériau de construction fait d'un mélange d'argile et de paille, le torchis, formait une couche compacte rougie par la chaleur qui a aussi été associée à ces vestiges.

Plus au nord, une étroite tranchée, qui aurait pu servir à contenir la « fondation » d'une mince cloison intérieure, a été associée par Guimont à un deuxième bâtiment probablement construit de la même façon que le premier.

Au sud-est du premier bâtiment, des traces de quelques planches de pin et d'un pieu témoigneraient d'une troisième structure, alors qu'au nord du deuxième bâtiment on a reconnu une quatrième structure qui serait peut-être un caveau ou une glacière à cause du fait qu'elle a été installée dans une fosse d'environ un mètre de profondeur creusée dans l'argile naturelle. Enfin, un seul pieu, installé dans une tranchée de 15 à 20 centimètres de profondeur ayant la même orientation que le mur sud présumé du premier corps de logis, a été interprété comme faisant partie d'une palissade. Et, suivant cette logique, la portion du canal qui lui est parallèle un peu plus au sud aurait servi à drainer le pourtour de l'ouvrage défensif.

De ces vestiges architecturaux, ceux auxquels Guimont a attribué la plus grande importance sont sans aucun doute les deux premiers bâtiments en pisé.

En fait, toute l'interprétation de ce contexte archéologique est centrée sur ces restes matériels. Il est vrai que, de par sa position stratigraphique, ce contexte semble bien constituer une première occupation euro-américaine dans ce secteur du site. La nature du matériel retrouvé, en particulier la céramique, vient appuyer une date du XVII^e siècle. Mais peut-on affirmer à partir de ces faits que nous sommes en présence de vestiges de la ferme que Champlain fit construire en 1626 ? L'association la plus directe qui peut-être établie avec Champlain est que ces bâtiments de bois et de terre correspondent généralement au corps de logis « de bois et terre à la façon de ceux qui se font aux villages de Normandie » dont Champlain parle dans le texte cité ci-haut. Cette association est plausible, mais, comme l'affirme l'auteur lui-même, la construction en pisé est ancienne et, à part le nord de la France, on la retrouve aussi dans plusieurs pays du nord de l'Europe. À mon avis, ce lien est trop ténu pour que l'on puisse relier ces bâtiments à la ferme de Champlain. En fait, la meilleure démonstration de ce lien aurait pu être faite par une fouille plus exhaustive qui aurait permis de déterminer la longueur et la largeur de ces bâtiments, puisque ces données se retrouvent dans le texte de Champlain, mais l'intervention a été tellement partielle que les reconstitutions de Guimont sont plus qu'hypothétiques. De plus je questionne le fait que ces bâtiments soient des corps de logis ayant servi à abriter cette maisonnée de fermier : la pièce centrale du premier corps de

logis avec son plancher de bois qui « servait de logement »⁷⁰ ne faisait que deux mètres sur cinq et me paraît bien petite pour une famille ; l'absence de tout vestige relié au chauffage, même si Guimont y supplée par l'utilisation d'un hypothétique braséro⁷¹ très peu efficace contre la rigueur de notre climat, me porte à penser que nous ne serions même pas en présence d'une habitation ; la maison de Guillaume Couillard construite à la même époque et excavée en partie dans la cour du Séminaire de Québec, comportait des fondations de pierre⁷² ; et finalement l'intervention de Guimont n'a touché que l'infime partie d'un site qui pourrait bien nous révéler d'autres surprises. Le lien que fait Guimont entre ces vestiges et la ferme de Champlain me paraît donc fondé sur des interprétations hâtives et des démonstrations incomplètes. Il en est de même de cette fameuse palissade entourant la « ferme fortifiée »⁷³ dont l'interprétation repose sur la présence d'un seul pieu. Et si on y regarde d'un peu plus près, les vestiges des deux soit-disant corps de logis du plan de Guimont, rien ne nous empêche de penser qu'ils pourraient appartenir à un même édifice, mais plus large.

Qu'il s'agisse ou non de la ferme de Champlain, il n'en demeure pas moins que l'intervention de Guimont s'avère une contribution valable à notre connaissance de la vie quotidienne dans un établissement agricole du XVII^e siècle : le régime alimentaire fondé sur des espèces animales domestiques comme le bœuf et le porc, complétées par de la sauvagine, ou des espèces végétales comme le maïs et les gourganes auxquelles s'ajoutaient des espèces sauvages obtenues par la cueillette ; la taille de silex pour servir de pierre à fusil ou de batte-feu ; la présence d'un chien pour servir à la chasse ou au travail de la ferme ; les contenants de toutes sortes, en verre, en grès ou en terre cuite. À ce propos, je souligne la courte étude de Geneviève Duguay sur les deux groupes de terres cuites communes identifiées sur ce site dont elle retrace les origines en France, au nord de l'Europe ou en Angleterre⁷⁴.

Pour une archéologie des origines de la Nouvelle-France

Malgré ces nombreuses interventions archéologiques, Champlain demeure toujours ce héros sans visage que les historiens ont vainement tenté de dépeindre à travers ses écrits et les quelques documents d'époque à son sujet qui nous sont parvenus. Sa sépulture n'a pas été découverte et ne le sera vraisemblablement pas. La fouille de l'établissement de l'île Sainte-Croix n'est pas complète et la collection archéologique acquise n'a pas été étudiée systématiquement. La fouille de l'habitation de Port-Royal a été faite en fonction d'une reconstitution architecturale et les données acquises, s'il en reste trace, demeurent nébuleuses sur le plan archéologique. L'habitation de Québec a fait l'objet de cinq interventions successives plus ou moins coordonnées en sorte qu'il a été

70. *Ibid.*, p. 40.

71. *Ibid.*, p. 52.

72. Daniel SIMONEAU, « Une maison du XVII^e siècle au Séminaire de Québec », *Mémoires vives*, 9, 1995, p. 26-31.

73. Jacques GUIMONT, *op. cit.*, p. 51-52.

74. *Ibid.*, p. 70-74.

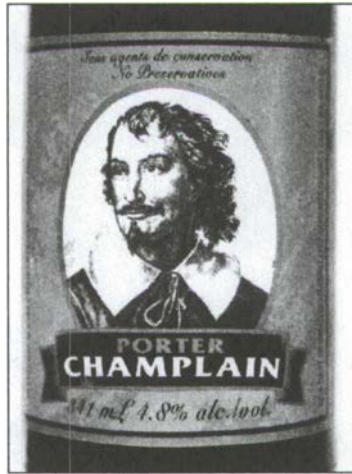
très difficile d'en faire la synthèse. Et finalement, l'intervention sur le site du cap Tourmente a été trop limitée pour qu'on en arrive à une démonstration étanche que l'on est là en présence de la ferme érigée sous la direction de Champlain.

À première vue, ce bilan peut sembler négatif. Cependant, en ce qui me concerne, je pense plutôt le contraire. De ces multiples interventions commence à émerger une première image des conditions de vie des premiers habitants de la Nouvelle-France, que ce soit par le biais du cimetière de l'île Sainte-Croix, les vestiges architecturaux de Québec et du cap Tourmente ou encore tous ces objets usuels et restes alimentaires se rapportant aux multiples facettes du quotidien. De plus, il ne faut pas oublier que, malgré les lacunes que nous avons notées sur le plan archéologique, beaucoup peut encore être fait à propos de ces sites : revoir la collection de l'île Sainte-Croix ; faire une fouille en bonne et due forme du site de l'habitation de Port-royal ; compléter la fouille du site de l'habitation de Champlain en s'attaquant à sa partie encore intacte dans la crypte de l'église Notre-Dame-des-Victoires ; et continuer la fouille déjà entreprise à cap Tourmente. Ce programme de recherche pourrait tenir occupées plusieurs équipes d'archéologues pendant de nombreuses années, mais je suis certain qu'en retour il nous en apprendrait beaucoup sur les origines de la Nouvelle-France et peut-être qu'à travers ces multiples reconstitutions il nous fournirait des contextes nous menant à une compréhension plus nuancée du personnage de Champlain.

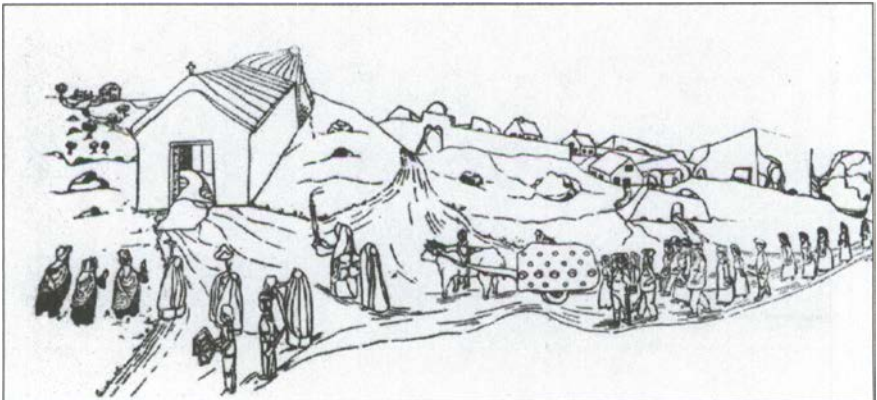
Marcel Moussette

Illustrations

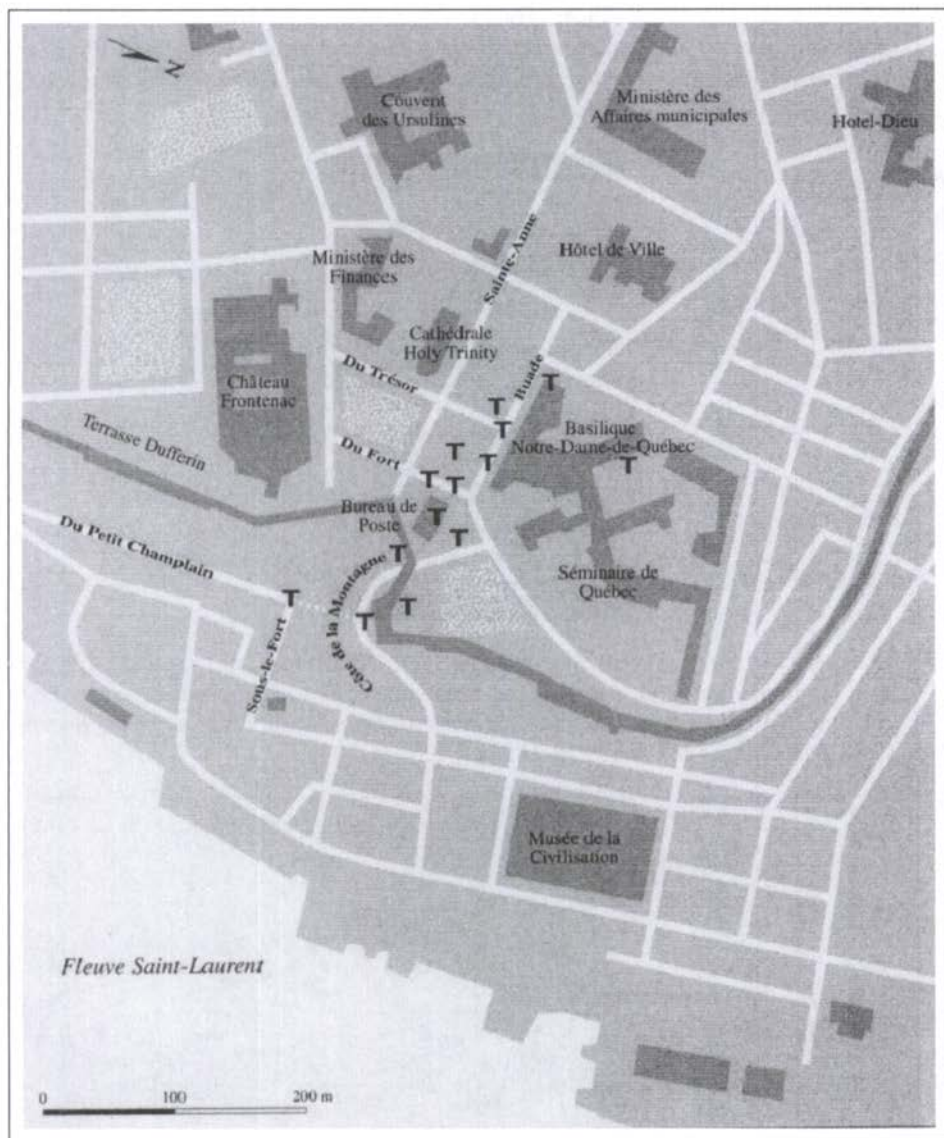
1. Portrait de Champlain sur l'étiquette d'une bouteille de porter. Ici, on a conservé les cheveux longs et la barbichette caractéristiques des premières représentations de Champlain, mais on lui a donné cet air énergique et ce regard braqué vers l'horizon de l'explorateur à la poursuite d'un grand rêve. (Photo : Service de photographie, Université Laval)



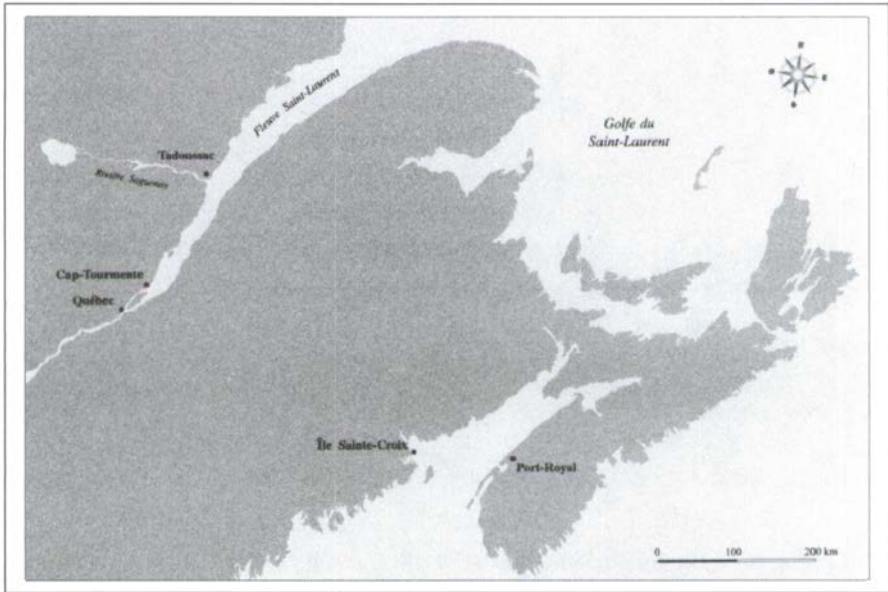
2. La translation des restes de Champlain telle que reconstituée par l'ingénieur Claude-V. Johnson à partir de son pendule. Cette illustration a été reproduite par Paul Bouchart d'Orval dans son livre, *Le mystère du tombeau de Champlain*, Société nationale Samuel de Champlain, Québec, 1951, p. 104.



3. Carte des différentes localisations hypothétiques du tombeau de Champlain. Elle a été dressée à partir de l'étude Sylvio Dumas (voir la note 12) et de l'article plus récent de Raymond Lemieux (voir la note 18). (Infographie : Andrée Héroux)



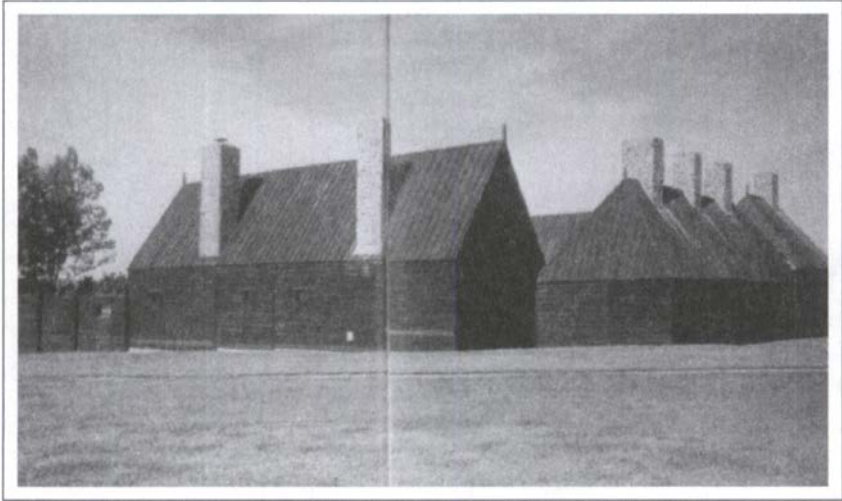
4. Localisation des sites étudiés. (Infographie : Andrée Héroux)



5. Site de l'île Sainte-Croix : une partie du cimetière montrant les sépultures 11, 10, 9 et 8 vues vers le sud, le long de la principale rangée d'ensevelissements. (Jacob W. Gruber, *The French Settlement on St. Croix Island*, Maine, Temple University, planche 5b)



6. La reconstitution actuelle de l'habitation de Champlain à Port-Royal.



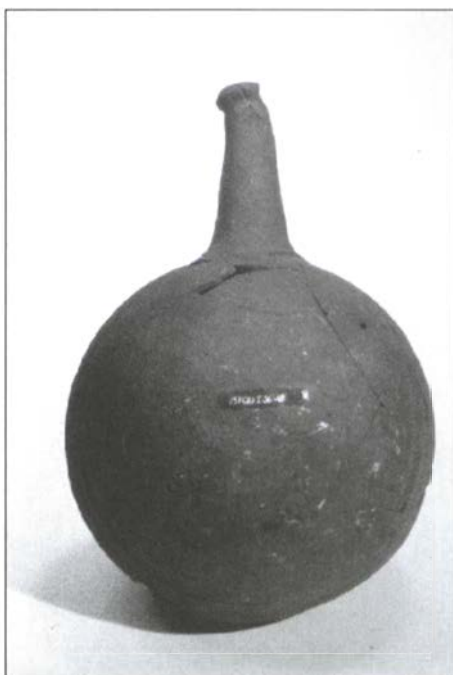
7. La tour nord de la deuxième habitation de Champlain à Québec. Les vestiges de cette structure se trouvent encore sous le pavé de la place Royale, face au parvis de l'église Notre-Dame-des-Victoires. (Photo : ministère de la Culture et des Communications, Québec)



8. Écritoire en étain associé à la présence de Champlain à Québec. (Photo : ministère de la Culture et des Communications, Québec)



9. Une des deux gourdes en grès normand associées à la présence de Champlain à Québec. (Photo : ministère de la Culture et des Communications, Québec)



10. Cruches de type bellarmine en grès grossier mises au jour dans la couche d'incendie résultant de la destruction de la seconde habitation de Champlain par les frères Kirke en 1632. (Photo : ministère de la Culture et des Communications, Québec)



11. Contenants en céramique mis au jour sur le site de la Petite-ferme du cap Tourmente dans les niveaux attribués à la ferme de Champlain (1626-1628) : 1, 2, 3 et 4, terrines et jatte en terre cuite commune vernissée ; 5 et 6, jarre et albarello en grès normand. (Dessin : Louis Lavoie, Service canadien des parcs, ministère du Patrimoine)

